

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 97/8-67
au Conseil Municipal

OBJET

**DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
AU SEIN DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES
EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DEMISSIONNAIRE**

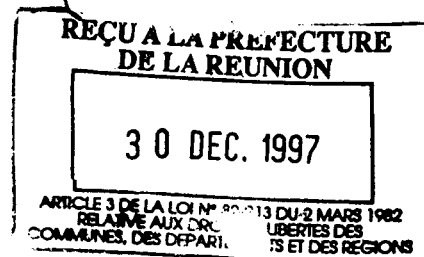
Par délibération N° 97/3-15 en date du 30 juin 1995, le Conseil Municipal a désigné les membres de la Commission Appel d'offres conformément à la règle applicable au Bureau d'Adjudication prévu aux articles 34 et 35 de la Loi N° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Suite à la démission de Monsieur Emmanuel HOARAU, membre titulaire de cette instance, il convient de pourvoir à son remplacement.

Aussi je vous prie de bien vouloir procéder à la désignation d'un Conseiller Municipal au sein de cette Commission d'Appel d'Offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 97/8-67
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 19 décembre 1997**

OBJET

**DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
AU SEIN DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES
EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DEMISSIONNAIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/8-67 du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

Désigne Madame Nicole CHAUVET, en qualité de membre titulaire au sein de la Commission Appel d'offres.

- Votants :	35
- Bulletins blancs ou nuls :	2
- Suffrages exprimés :	35
- Suffrages obtenus :	33